



1.1

DEC_0057_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE SIGNASCRIP POUR LA LOCATION
D'UNE MACHINE À SIGNER ALLANT DU 04/04/2026 AU 03/04/2028.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-8 du Code général de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT que la location et la maintenance d'une machine à signer est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'effectuée par le prestataire ayant loué le matériel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société SIGNASCRIP, 10 rue de la Croix Blanchetot, 76600 JOSSIGNY, d'un montant de 899 € HT, soit 1078,80 € TTC par an, allant du 04/04/2026 au 03/04/2028. Le contrat de location et maintenance est facturé annuellement.

Fait à Pont-Audemer, le 04/03/26

Le Président

Francis COUREL

